



RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LES MECANISMES DE REMONTEE DES DONNEES DE LA GESTION DE CAS PROTECTION DE L'ENFANCE A MOPTI

DU 04 au 05 février 2025



Image 1 : Cérémonie de famille de l'atelier de mise en place d'un mécanisme de remontée des données de Gestion de Cas à travers des formulaires digitalisés, étape de Gao

Mopti, Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et du quatre au cinq février, s'est déroulé dans la salle de réunion de la DRPFEF, l'atelier de mise en place d'un mécanisme de remontée de données de Gestion de Cas dans la région de Mopti. Cet atelier est organisé par la DNPEF avec l'appui financier de l'UNICEF, en collaboration avec la DRPFEF et ses partenaires.

Deux interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture :

- La première a été faite par le représentant de l'UNICEF, chargé de protection de l'enfant du bureau régional de Mopti.
- Et la deuxième fut celle du Directeur Régional de la DRPFEF de Mopti.

Dans leurs allocutions de bienvenue, ils ont rappelé l'importance de cet atelier pour les gestionnaires d'information des structures œuvrant dans la gestion de Cas de protection de l'enfant. Ils ont aussi salué les formateurs de la DNPFEF et le consultant de l'UNICEF. Ils ont également remercié le partenaire financier qui est l'UNICEF pour son appui constant à l'Etat malien dans la protection des enfants. Avant de clore leurs interventions ils ont invité l'ensemble des participants à suivre avec beaucoup d'intérêt la formation pour une bonne compréhension des modules à présenter.

Par la suite, sur demande du maître de cérémonie, un tour de table a été effectué afin de mettre un nom sur les visages de chaque participant.

Ladite formation a réuni les gestionnaires d'informations des structures faisant de la Gestion des cas dans la région de Bamako : **DNPEF, DRPFEF, VESOS, UNICEF, SCI, CAEB, AMSS, BNCE, Enda-Mali, World Vision, One Stop Center, UNFPA et le Consultant National Gestion de Cas/ CPIMS+ (15 participants dont 06 femmes et 09 hommes)**.

Après ces présentations, certaines règles ont été établies pour la bonne marche de cette formation (nomination du chef de village et son adjointe et les 2 rapporteurs),

L'agenda des jours et les objectifs de la formation ont été présentés aux participants.

L'objectif principal cette formation était de mettre en place un mécanisme de remontée des données de Gestion des Cas dans les zones pilotes afin de :

- Former les gestionnaires d'informations sur les formulaires digitaux et physiques de collecte de données de la gestion de cas ;
- Collecter les données de gestion de cas par zone de janvier à décembre 2024.

Au cours de la formation, **deux présentations ont été faites**.

- Les différents modules suivants ont été abordés :
 1. Qu'est-ce que le système de suivi et d'évaluation de gestion de cas ?
 2. Pourquoi faire du suivi évaluation ?
 3. Comment faire ?
 4. Outils de remontée de données gestion de cas ;
 5. Collecte des données de janvier à décembre 2024.

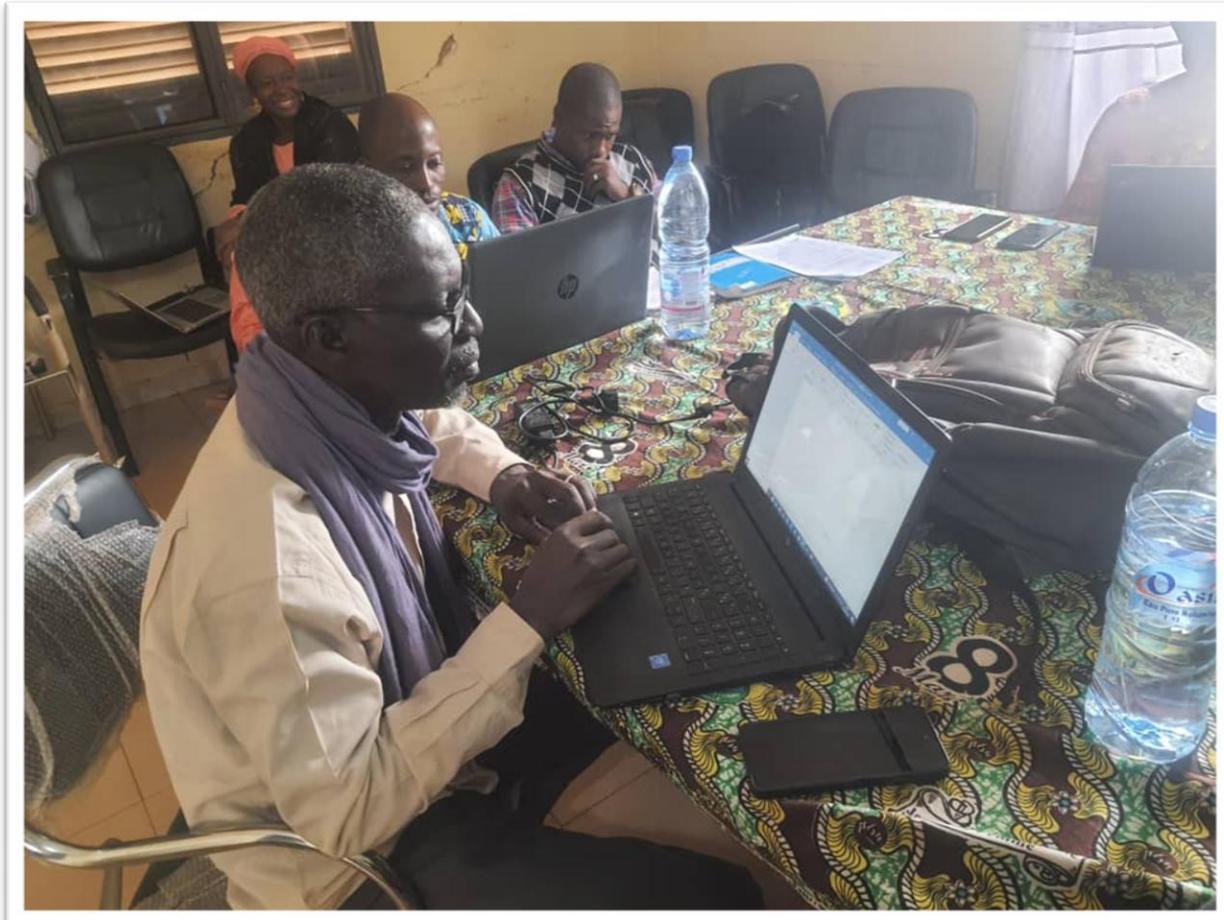
- La deuxième présentation a porté sur la plateforme de gestion de cas. Les points suivants ont été cernés : les composantes de la plateforme (accueil, gestion de cas, Primero/CPIMS+, Actualités, événement, à propos et contact)

Déroulement de la formation

❖ A la question de savoir ce que le système de suivi et d'évaluation de gestion de cas PE

Ces différents points ont été développés par le facilitateur et ont été ponctués de questions de compréhension posées par les participants.

Le système de suivi et d'évaluation dans le cadre de la gestion consiste à **recueillir** des données et connaître **l'état d'avancement** de la prise en charge des enfants à risque de protection dans le processus de la gestion de cas, puis à **analyser** régulièrement les données remontées afin **d'aider à la décision, d'informer et de capitaliser**. C'est aussi un système qui permet de combiner l'ensemble des indicateurs, d'outils et d'études complémentaires dans le cadre d'une organisation globale liée à la **protection de l'enfant** (de la thématique Gestion de Cas)



Une pause de 15 minutes a été observée pour la pause-café.

❖ A la question de savoir pourquoi faire du suivi évaluation :

A travers les explications du facilitateur, il ressort que le système de suivi et évaluation est mise en place pour améliorer le pilotage et l'efficacité du processus de gestion des cas pour permettre aux acteurs évoluant dans le domaine de la protection de l'enfance d'avoir une compréhension partagée sur la thématique Gestion de cas.

Le suivi et évaluation permet aussi de capitaliser, apprendre et aider à la prise de décisions afin de rendre compte et communiquer aux acteurs de la protection de l'enfant.

Il est a noté que cette coordination est suivi et gère par la **DNPEF** et la collecte se fait à l'aide du formulaire (**physique ou digitalisé**) mensuel de remontée des données rempli de toutes les structures faisant de la gestion de cas.

Dans le cadre d'une bonne compréhension du système de référencement et le transfert des dossiers dans le processus de la gestion de cas quelques questions ont été pose par les participants et des explications donnée par les facilitateurs qui permet de faire la différence entre un transfert de dossier et un référencement.



- **Exemple de Référencement :** Les enfants à risque de protection ont de multiples besoins. Il est donc fondamental d'assurer une coordination entre les différents prestataires de

services pour pouvoir y répondre. Il s'agit des besoins médicaux, juridiques, psychosociaux et socio-économiques.

Cependant il est à noté que le cas reste toujours au compte de la structure ayant fait l'identification et le référencement pour un service. Pour éviter les doublons dans le processus de la gestion de cas la structure réceptrice ne devrait pas comptabiliser ce cas.

- **Exemple de transfert de dossier :**

- a. Un enfant ayant été identifier dans un point **A** qui déménagé dans un point **B** si le cas n'est pas clos la structure peut faire le transfert de son dossier à l'organisation présente pour continuer le processus jusqu'à la clôture de son dossier ;
- b. Une structure en fin de projet et qui est délocaliser de la zone en cas de dossier non clôturé ayant besoin de suivi continu et d'autres prise en charge. Son dossier peut être transféré à la structure présente et qui fournis les services dont l'enfant a besoin.

❖ Comment faire le système de suivi et d'évaluation de gestion de cas PE

Le suivi évaluation est mise en œuvre pour permettre de :

- **Recueillir** les données à l'aide du formulaire de remontée des données (en attendant une grande audience du CPIMS+) ;
- **Analyser les données :**
 - Interpréter les données recueillies ;
 - Elaborer des outils d'aide à la décision (tableau de bord) destinés à présenter les résultats de l'analyse aux décideurs.
- Utiliser les résultats du suivi évaluation (rapport, restitution).

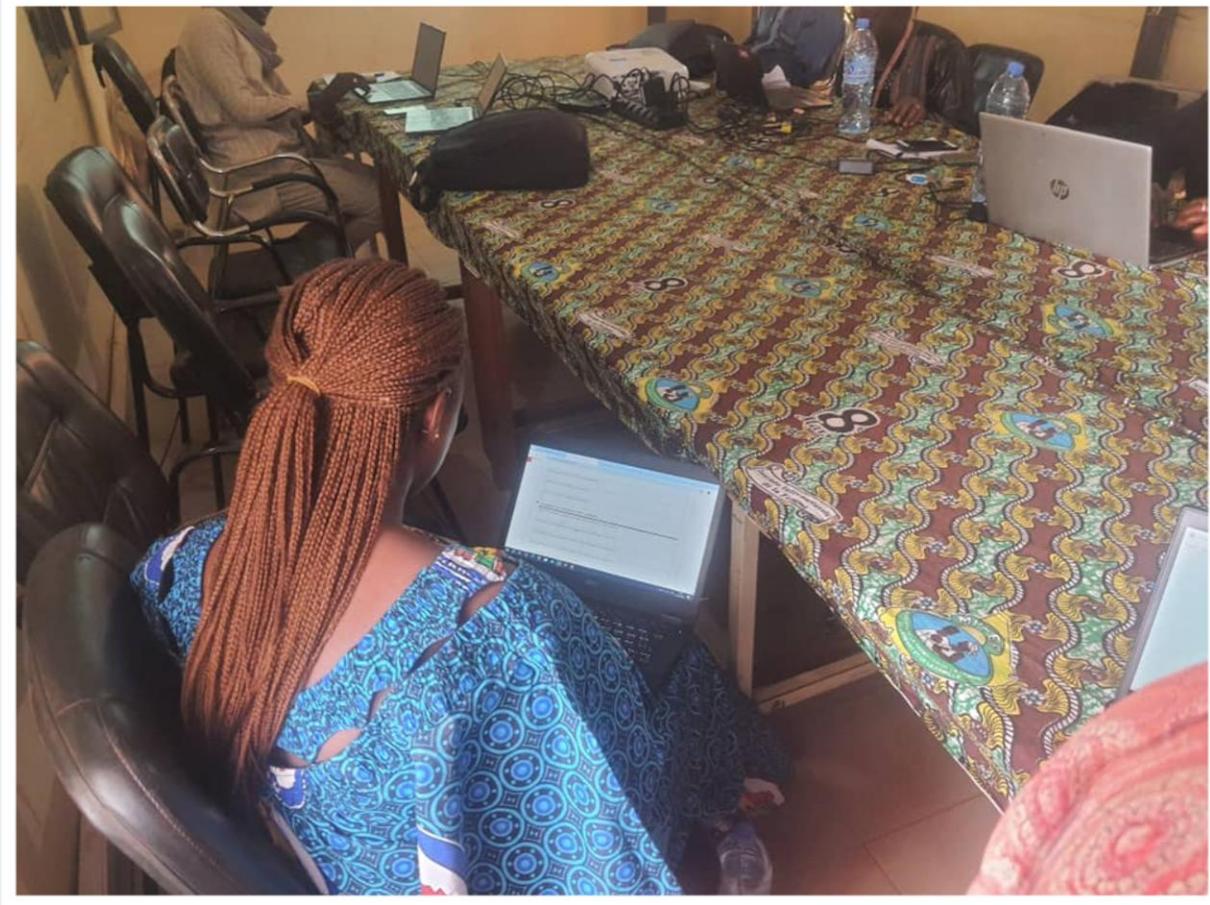
❖ Outils de Remontée de données Gestion de cas PE

Deux (2) outils ont été cités pour faciliter la remontée de données dans le cadre du processus de la gestion de cas par les structures à savoir :

- Formulaire mensuel de remontée des données sous Word ;



- Formulaire mensuel de remontée des données sous KoboToolbox.



Cela a suivi d'un exercice pratique et individuel sur le serveur de démonstration avec les smartphones et les ordinateurs dans le but de mieux faire comprendre aux participants le renseignement des données dans l'outil kobocollect et tout le processus d'envoi de données sur le serveur pour analyse.

Les différentes structures ont renseigné toutes les données de gestion de cas couvrant la période de janvier à décembre 2024 et envoyer sur le serveur via Kobocollect.

Questions discussions :

❖ Les questions et discussions :

- La non fonctionnalité du cadre commun régional de gestion de cas protection de l'enfant ;
- La course aux indicateurs des acteurs de protection au sein des ONG nationales et internationales ;
- Le non utilisation des outils harmonisés nationaux de gestion de cas protection de l'enfant ;
- Le non remonté de données de certains acteurs protection de l'enfant dans leurs zones d'intervention.

A toutes ces questions de compréhension, des réponses satisfaisantes ont été données par les facilitateurs afin de clarifier le mécanisme de remontée de données.

❖ Recommandations

N°	Recommandations	Responsables
1	Renforcer la capacité des acteurs sur la gestion de cas de protection de l'enfant	DRPFEF
2	Prévoir deux participants par structure (1 point focal et 1 suppléant) lors des formations de gestion de cas protection de l'enfant ;	DNPEF et bailleurs
3	Prendre des dispositions idoines contre les structures ayant le siège social au niveau national pour l'utilisation des formulaires harmonisés de gestion de cas protection de l'enfant au niveau de leurs structures déconcentrées ;	DNPEF
4	Dynamiser le cadre régional de gestion de cas sur la protection de l'enfant	DRPFEF
5	Echanger avec les structures au niveau national pour le partage de leurs données avec la DNPEF et les DRPFEF ;	DNPEF
6	Identifier les structures intervenant dans la gestion de cas de protection de l'enfant de celles qui offrent les services de protection	DRPFEF
7	Organiser au niveau national des rencontres annuelles ou semestrielle de partage des données relatives à la gestion de cas ;	DNPEF
8	Plaidoyer pour une mise à disposition des rapports déposés au MATD par les structures évoluant dans la protection de l'enfant à la DRPFEF ;	DNPEF
9	Insérer les données VBG relatives aux enfants dans la plateforme protection de l'enfant ;	DNPEF

❖ CONCLUSION

La cérémonie de clôture a été marquée par les mots de remerciements de la cheffe de village, du représentant de la DNPEF et du Directeur Régional de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de Mopti à l'endroit de l'ensemble des participants pour leur assiduité et leur participation active aux séances de travail au cours de cette session de formation.



ANNEXES

LISTE DE PRESENCE



MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT
ET DE LA FAMILLE
DIRECTION NATIONALE DE LA PROMOTION
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**ATELIER DE MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE REMONTEE DES DONNEES
DE GESTION DE CAS DANS LES ZONES A TRAVERS DES FORMULAIRES
DIGITALISES, ETAPE MOPTI DU 04 AU 05 FEVRIER 2025**

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Noms	Structures	Tél.	Email	EMARGEMENT	
					Jour I	Jour II
01	Pascal TOGO	UNICEF	76918062	p.togo@unicef.org	<i>Present</i>	
02	Zakary Coulibaly	SCI	71293463	zakary.coulibaly@sci-mali.org	<i>Present</i>	<i>Present</i>
03	Fanta Dembelé	ANSS	76906122	fati.dembel2011@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>
04	Amara KANE	VELOS	75150407	amara.kane@velos-mali.org	<i>Present</i>	<i>Present</i>
05	Aïssata BABY	UNFPA	82311752	baby@unfpa.org	<i>Present</i>	<i>Present</i>
06	Ibrahima Bezo Sierra	DRPFEF	76382581	ibrahimabezo.sierra.123@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>

07	Pascal Dena	BNUCIE	70402931	dena.pascal@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>
08	Anne Marie Coulibaly	UNFPA	82311752	anne.marie.coulibaly.2@unfpa.org	<i>Present</i>	<i>Present</i>
09	Sophie Gana	C A E B	70375950	sophie.gana.88@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>
10	Manon TIENOU	World Vision	63492686	manon.tienou@vision.org	<i>Present</i>	<i>Present</i>
11	Ismaila TOLO	Enda-Mali	76010596	toloismail@yahoo.fr	<i>Present</i>	<i>Present</i>
12	Balle DIARRA	DNPER	65808213	balle.diarra.100@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>
13	Abdoulaye SACKO	UNICEF	70812361	abdoulaye.sacko.15@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>
14	Almamy Kante'	DNPER	76078797	-	-	-
15	Goulou Keita	DRPFEF	76111835	Kalipouloukeita@gmail.com	<i>Present</i>	<i>Present</i>
16						
17						
18						
19						
20						

Bamako, le 03/02/2025